

GUIDE TECHNIQUE AFFECTATION POST 3^{EME} Éléments du barème pris en compte dans l'affectation - RENTRÉE 2019

- Demande d'entrée en 2^{nde} GT dans un lycée hors secteur : Document 1
- Demande d'entrée en 2^{nde} GT dans un lycée hors secteur - Suivi des situations particulières : Document 2

Un guide d'aide à la saisie dans l'outil AFFELNET sera transmis courant mai

PARAMÉTRAGE DU BARÈME POUR L'AFFECTATION POST 3^{ème}

Le classement des élèves se fera au seul moyen du barème calculé par l'application informatique pour chacun des vœux ; ce barème prend en compte les éléments suivants :

1) Les acquis scolaires et compétences

Pour chaque élève de 3^{ème} (3^{ème} générale et SEGPA des collèges publics et privés et 3^{ème} Prépa Pro en LP), le chef d'établissement transfèrera, dans le module d'import et de conversion, des données du LSU vers AFFELNET :

- les positionnements du niveau de maîtrise en 4 échelons pour les 8 compétences du socle en fin cycle 4 ;
- les positionnements dans chacune des disciplines d'enseignement obligatoire (bilan périodique) ainsi que pour l'enseignement de découverte professionnelle pour les élèves de 3^{ème} SEGPA et de 3^{ème} Prépa Pro.

*** Précisions pour les élèves de 3^{ème} SEGPA**

Ces élèves suivent une scolarité structurée selon les mêmes découpages par cycles que tous les élèves de collège. Ces élèves sont tous concernés par le LSU et **le bilan de cycle 4 et auront les mêmes modalités de prise en compte des bilans de cycle 4** qui seront récupérés du LSU dans Affelnet Lycée. *Le calcul du barème issu des données du livret scolaire unique (LSU) a un maximum de 4800 points, à la fois pour le socle commun et les bilans périodiques*

Les coefficients attribués à chaque champ disciplinaire par formation d'accueil traduisent le degré de maîtrise souhaitée selon la formation demandée.

Une table académique de coefficients attribuée aux 7 champs disciplinaires pour l'affectation en 2^{nde} GT.

Une table nationale de coefficients attribuée aux 7 champs disciplinaires selon les spécialités pour l'affectation dans la voie professionnelle (cf. page 3 de ce guide).

2) Les bonus liés aux priorités académiques

Un bonus automatique est accordé dans les cas suivants :

- à tous les élèves sur leur premier vœu (50 points) ;
- aux élèves de 3^{ème} SEGPA ou EREA, ULIS, sur certains vœux de CAP (cf. page 4 de ce guide) (7 500 points) ;
- aux élèves de 2^{nde} GT, de 2^{nde} Pro ou de 1^{ère} année de CAP redoublant dans la même spécialité et le même établissement (9 990 points) ;
- aux élèves du secteur sur le vœu 2^{nde} GT générique (8 000 points).

3) Les bonus liés à la gestion des dérogations pour une entrée en 2^{nde} GT

Bonus spécifiques liés à la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire - DEMANDES GÉRÉES ET SAISIES PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT		Bonus dont l'attribution relève d'un examen du dossier sous le pilotage de l'IEN-IO du secteur et par les professionnels compétents : DEMANDES GÉRÉES ET SAISIES PAR LES DSDEN	
Élèves souffrant d'un handicap avec un PPS ne nécessitant pas le passage par une commission pour une affectation prioritaire sur 1 seul vœu (3000 points)	Bonus sera attribué aux élèves demandant une 2 ^{nde} GT, répondant à ces critères sur le vœu générique hors formation contingentée . Lors de la saisie du vœu, la mention « vœu de dérogation » sera à renseigner à « oui »	Suivi des situations particulières : situations médicales (9 999 points), sociales (6 000 points), handicap (9 999 points)	Toute demande appuyée des pièces justificatives devra être envoyée à l'IEN-IO de secteur pour le 23 mai 2019
Élèves boursiers sur critères sociaux (2000 points)		Langue vivante 1 ou 2 non préparée dans le lycée de secteur (5 000 points)	Les situations individuelles devront être signalées par mél à l'IEN-IO de secteur pour le 4 juin 2019 au plus tard.
Élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé (2 ^{nde} ou 1 ^{ère} GT) (250 points)			

4) Coefficients par formation d'origine

Pour harmoniser les éventuelles différences d'évaluation pour ces différentes catégories d'élèves, les barèmes seront pondérés (coefficient du groupe d'origine).

- Groupe d'origine : 3^{ème} générale (coefficient 1)
- Groupe d'origine : 3^{ème} SEGPA ou EREA (coefficient 0.8)
- Groupe d'origine : APF/ IEJ/ Jeunes allophones en dispositif MLDS ou en attente d'affectation (coefficient 0.5)
- Groupe d'origine : jeunes DARFI (non pris en charge par la MLDS) (coefficient 0.2)

5) Zone géographique et sectorisation pour l'affectation en lycée

Le chef d'établissement doit saisir la zone géographique correspondant au lieu d'habitation de l'élève. En cas de déménagement dûment attesté, il devra saisir la zone géographique correspondant à la nouvelle habitation.

Un lien automatique « **zone géographique** » - « **LEGT** » est établi afin de conforter l'affectation des élèves dans leur secteur géographique (8 000 points).

Tableaux des coefficients pour l'affectation

**Table nationale de coefficients pour l'affectation dans la voie professionnelle :
la somme des coefficients est de 30 pour la voie professionnelle**

Affectation en seconde professionnelle et 1^{ère} année de CAP

Groupes de spécialités professionnelles	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 Langue vivante 2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES Musique	PHYSIQUE-CHIMIE SVT Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22 Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23 Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24 Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25 Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30 Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31 Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32 Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33 Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34 Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30

Table académique de coefficients pour l'affectation en 2^{nde} GT

	FRANCAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LV 1 LV 2	EPS	Arts plastiques Musique	PHYSIQUE-CHIMIE SVT Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
2^{ndes} GT (toutes)	1	1	1	1	1	1	1	7
2^{ndes} Euro allemand, espagnol, italien, néerlandais et langues orientales	1	1	1	3	1	1	1	9

BONUS POUR L'ADMISSION EN CAP
(liés à la formation d'origine des élèves)

SPECIALITÉS DE CAP
1CAP2 AGENT DE PROPETE ET D'HYGIENE
1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION
1CAP2 ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIAL ET COLLECTIF
1CAP2 CARRELEUR MOSAISTE
1CAP2 COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL-CAFE-RESTAURANT
1CAP2 CONSTRUCTEUR OUVRAGE BETON ARME
1CAP2 COUVREUR
1CAP2 CUISINE
1CAP2 ELECTRICIEN
1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES
1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRODUITS ALIMENTAIRES
1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRODUITS COURANTS
1CAP2 FLEURISTE
1CAP2 MACON
1CAP2 MAINTENANCE BATIMENT DE COLLECTIVITE
1CAP2 MAINTENANCE DE MATERIELS OPT ESP. VERTS & .AGRICOLES
1CAP2 MAINT. VEHICULES AUTOMOBILES OPT VEH PARTICULIERS ET OPT CYCLES MOTOCYCLES
1CAP2 MENUISIER INSTALLATEUR
1CAP2 MENUISIER FABRICT – MEN MOB AGENCEMENT
1CAP2 METIERS DE LA MODE – VETEMENT FLOU
1CAP2 METIERS DU PRESSING
1CAP2 MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES
1CAP2 MONTEUR EN INSTALLATION THERMIQUES
1CAP2 OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE
1CAP2 PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT
1CAP2 METIERS PLATRE ET ISOLATION
1CAP2 REALISATION IND. CHAUDRONNERIE. SOUDAGE
1CAP2 REPARATION EN CARROSSERIE
1CAP2 SERRURIER METALLIER
1CAP2 TAPISSIER AMEUBLEMENT EN DECOR
1CAP2 VENDEUR – MAGASINIER PIECES AUTO

**DEMANDE D'ENTRÉE EN SECONDE GÉNÉRALE OU
TECHNOLOGIQUE DANS UN LYCÉE HORS SECTEUR**
Sous réserve d'une décision d'orientation favorable à l'entrée en 2^{nde} GT
Demande examinée par le chef d'établissement

Cette demande, accompagnée des pièces justificatives, sera remise et déposée dans l'établissement et traitée par le chef d'établissement d'origine.

NOM et PRÉNOM de l'élève (en lettres capitales)	G <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Date et lieu de naissance	
Nom et adresse des responsables légaux de l'élève	
Établissement fréquenté	
Lycée de secteur	
Établissement hors secteur demandé	

L'attribution du bonus n'assure pas l'affectation dans le lycée demandé. L'affectation ne pourra être prononcée que dans la limite des places disponibles.

MOTIF DE LA DEMANDE :	<u>Pièces justificatives à joindre</u>
<input type="checkbox"/> Élève souffrant d'un handicap avec un PPS	- Notification de la mise en place d'un PPS
<input type="checkbox"/> Boursier sur critères sociaux	- Avis d'attribution de bourse
<input type="checkbox"/> Frère ou sœur scolarisé(e) en 2 ^{nde} ou en 1 ^{ère} dans l'établissement demandé	- Certificat de scolarité des frère(s) ou sœur(s)

A Le2019

Signature du représentant légal

**DEMANDE D'ENTRÉE EN SECONDE GÉNÉRALE OU
TECHNOLOGIQUE DANS UN LYCÉE HORS SECTEUR
- SUIVI DES SITUATIONS PARTICULIÈRES -
(motifs : situation médicale, sociale, handicap)
Sous réserve d'une décision d'orientation favorable à l'entrée en 2nde GT
*Demande transmise à la DSDEN***

Cette demande, accompagnée des pièces justificatives, devra être déposée dans l'établissement fréquenté **avant le**.....
Le chef d'établissement transmet à la DSDEN **pour le 23 mai 2019**.

NOM et PRÉNOM de l'élève (en lettres capitales)	G <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Date et lieu de naissance	
Nom et adresse des responsables légaux de l'élève	
Établissement fréquenté	
Lycée de secteur	
Établissement hors secteur demandé (sur vœu générique uniquement)	

L'attribution du bonus permet un traitement de la candidature au même niveau que pour les élèves du secteur ; toutefois, l'affectation ne pourra être prononcée que dans la limite des places disponibles.

MOTIF DE LA DEMANDE :	<u>Pièces justificatives à joindre</u>
<input type="checkbox"/> Situation médicale	
<input type="checkbox"/> Situation sociale	- Avis de l'Assistant(e) de Service Social et du Médecin ou tout document susceptible d'éclairer la commission, sous pli cacheté.
<input type="checkbox"/> Situation de handicap qui nécessite l'examen par la commission	

- Le cas échéant, la famille pourra préciser sa demande sur papier libre.
- La présente fiche est à remettre au chef d'établissement d'origine selon le calendrier qu'il vous aura fixé. Celui-ci vous informera de la décision arrêtée.

A le

Signature du Responsable légal